

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	14
présents	10
votants	10

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze Février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.02.2024
Affichée le : 05.02.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR UNE OPERATION DE TRAVAUX – TRANCHE 3**

La Collectivité de Torteron envisage de réaliser des travaux d'enfouissement de ces réseaux y compris les réseaux de télécommunication sur la « Rue du Commerce ».

La Collectivité est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) qui propose une mission de maîtrise d'ouvrage temporaire pour ce type de travaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le recours à la mission de maîtrise d'ouvrage proposé par le SDE18 pour le réseau de télécommunication
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDE18

Fait à TORTERON, le 12 Février 2024

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 10
votants 10

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze Février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.02.2024
Affichée le : 05.02.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE COMMUNICATION – TRANCHE 3

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif aux travaux d'enfouissement du réseau de communication « Rue du Commerce » d'un montant total de 15 316,96 € TTC,

Considérant que l'Opérateur Orange prend en charge 227m sur la tranchée principale représentant 3 268,80 € TTC, le reste à charge pour la commune s'élève à 12 048,16 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux d'enfouissement du réseau de communication « Rue du Commerce » et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 12 048,16 € TTC ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Février 2024

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 13/02/2024

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 10

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze Février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.02.2024
Affichée le : 05.02.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT– PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – RESTITUTION ECLAIRAGE PUBLIC –
TRANCHE 3**

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de restitution de l'éclairage public « Rue du Commerce » d'un montant total de 34 026,71 € HT,

Considérant que la participation financière de la commune est calculée sur la base de 50 % du montant total HT et s'élève donc à 17 013,36 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux de restitution de l'éclairage public et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 17 013,36 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Février 2024

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 13/02/2024

Au registre sont les signatures

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 10

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze Février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.02.2024
Affichée le : 05.02.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT– PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – DISSIMULATION DES RESEAUX
ELECTRIQUES – TRANCHE 3**

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de dissimulation des réseaux électriques « Rue du Commerce » d'un montant total de 109 761,89 € HT,

Considérant que le SDE 18 propose une participation exceptionnelle de 50 000,00 € HT et que la prise en charge est calculée sur la base de 60 % du montant HT, la participation financière de la commune est calculée sur la base de 40 % du montant total HT et s'élève donc à 23 904,76 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux de dissimulation des réseaux électriques et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 23 904,76 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Février 2024

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 13/02/2024

Au registre sont les signatures

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 10

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze Février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.02.2024
Affichée le : 05.02.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT– PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – SECURISATION RESEAU E.P – ROUTE DE JOUET

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de sécurisation du réseau d'éclairage public « Route de Jouet-sur-l'Aubois » d'un montant total de 1 215,80 € HT,

Considérant que la participation financière de la commune est calculée sur la base de 50 % du montant total HT et s'élève donc à 607,90 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux de sécurisation du réseau d'éclairage public et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant total de 607,90 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Février 2024

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 13/02/2024

Au registre sont les signatures



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 10

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze Février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
au Centre Socio-Culturel, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 05.02.2024
Affichée le : 05.02.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : UTILISATION PARTIELLE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,
Considérant :

- Que le budget de l'exercice 2024 de la Commune de TORTERON sera soumis au Conseil Municipal à la fin du mois de mars 2024,
- Qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à la hauteur de 25% des crédits d'investissement de l'année 2023, à savoir que les crédits d'investissements s'élèvent à **421 110,00 €** :

Compte	Nature des travaux	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2024
2151 – Réseaux de voirie	Aménagement et goudronnage de la voirie communale	60 000,00 €
Total		60 000,00 €

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Fait à TORTERON, le 12 Février 2024



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 13/02/2024

Au registre sont les signatures



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 10

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze Février, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.02.2024
Affichée le : 05.02.2024

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT– PLANCHARD et SEVEN

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mmes BOULLOY – SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE DE SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que nous avons pu bénéficier pour 3 ans, d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire lors de la rentrée 2021.

Cette dérogation arrivant à échéance en juin 2024, nous sommes dans l'obligation de formuler une nouvelle demande afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle dérogation.
Sans cette nouvelle demande, nous repasserions au fonctionnement initial prévu sur 9 demi-journées.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, de rester à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.
- PROPOSE à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale l'organisation du temps scolaire comme elle est actuellement soit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 40 – 12 h 05 13 h 45 – 16 h 20

Fait à TORTERON, le 12 Février 2024

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 13/02/2024

Au registre sont les signatures